
Adresse de la société populaire de Villeneuve-de-Berg (Ardèche),
lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 275-276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17834_t1_0275_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Liberté Unité Egalité

Représentans,

Un coeur profondément corrompu, une ame féroce peuvent seuls ne pas ressentir les émotions que nous éprouvons journellement avec de nouveaux délices à la lecture des principes de justice et de vertu que vous avez donné pour le signal constant de ralliement à tous les françois républicains.

Vous avez raffermi l'opinion publique soulevée par les agitateurs, ébranlée par la variété des tableaux sur la situation du gouvernement, la plupart infidèles, créés d'après les différentes affections de leurs auteurs. Vous avez détrompé les esprits faux et inquiets, terrassé les passions turbulentes, assuré à l'innocence ou à l'erreur la protection de la loi, livré le crime et le brigandage à l'impossibilité de son glaive; vous avez tout fait enfin pour rendre le peuple françois puissant, paisible, et vertueux; vous avez rempli les devoirs de la sagesse et de l'humanité.

Nous ferons germer vos principes nés dans le coeur des administrés de ce district agricole, et si des méchants cherchoient à les y étouffer pour prolonger les calamités qui ont trop longtemps suivi le char de la Révolution, nous ne nous réduirons pas à en favoriser le développement, nous dénomerons ces monstres avec courage comme dignes de l'exécration publique.

Le plan de justice et de vertu offert à notre espoir par la Convention nationale nous a rendu plus odieuse la scélératesse de l'assassin du représentant Tallien.

Qu'il reste ainsi que vous dans ce sanctuaire épuré, où pour avoir eu le courage d'attaquer le monstre de l'oppression il a monté le premier degré du Panthéon en aimantant les poignards de la tyrannie.

Restés y jusqu'à ce que la vertu universellement pratiquée par les françois, la liberté impertubablement consolidée par les moeurs, la Patrie soit devenue réellement heureuse et respectable sous tous les rapports pour l'univers entier.

Salut, dévouement et vive la République.

CHERAT, président,
BACHOD, agent national
et onze autres signatures.

26

La société populaire de Villeneuve-de-Berg se plaint de ce que le département de l'Ardèche a été peint sous des couleurs peu favorables. Quel pays, dit-elle, aime plus la révolution et fut mieux placé pour l'aimer? Quel département l'a plus fidèlement servie? Elle rend compte de la conduite de ce département depuis le commencement de la révolution. Soyez convaincus, dit-elle, que vous n'avez pas de meilleurs amis que nous.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[*La société populaire de Villeneuve-de-Berg, département de l'Ardèche, à la Convention nationale, s. d.*] (47)

Liberté Egalité Fraternité ou la Mort

Citoyens représentants,

Toutes les sections d'un département sont solidaires et la portion de louange ou de blame assignée à sa totalité est aussitôt réversible sur chaque district, chaque canton, chaque commune qui la compose; quand la patrie est attaquée, tous doivent la défendre.

Le département de l'Ardèche vous est présenté depuis quelque temps sous des couleurs peu favorables, sous des couleurs fausses, osons le dire; des enfants peuvent verser leurs plaintes dans le sein de leur père. Quel est donc le motif de ces suggestions perfides qui tendent à inculper une contrée inébranlable dans ses principes et fidèle dans sa conduite?

Barère, en énumérant, le 9 messidor, les crimes de l'an 1793, dit : *L'Ardèche en révolte*. Couthon en faisant le rapport de l'affaire de Vincent Malignon, nous désigne sous le nom incertain, injurieux *d'une section de la république, encore appelée le département de l'Ardèche*; Ingrand, le 3 vendémiaire (*Journal de Perlet* du 3 vendémiaire, n° 730), assure que *l'Ardèche est en état de contre-révolution*.

Législateurs, le civisme de Barère a été évidemment surpris, et ce représentant est trop juste, trop éclairé pour ne pas convenir que tandis qu'il croyait *l'Ardèche en révolte*, l'Ardèche toute entière courrait éteindre la révolte de Charrier dans la Lozère; et que les braves volontaires, sans se reposer un instant, volaient delà, au nombre de quinze mille, pour étouffer la rébellion de Commune Affranchie.

Leurs faits d'armes sont connus : car la gloire les a publiés par la bouche même des vaincus; et le drapeau que nous leur avons enlevé et qui est déposé en trophée, dans la salle de nos séances, atteste la bravoure et les succès des *lions de l'Ardèche*.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps au dire de Couthon; soit que ce conspirateur voulut éteindre le nom du département de l'Ardèche dans le sang de ses habitants, soit qu'il prétendit le métamorphoser en royaume, apavage se son *impotente majesté*; ses inculpations sont aussi impures que ses actions et son supplice nous a justifié. Le blâme d'un tyran est l'éloge d'un pays libre; que la phrase de Couthon reste à jamais pour notre gloire!

L'assertion du représentant Ingrand nous surprend avec plus de raison; et quelques fausses notions suggérées sans doute par les

(46) P.-V., XLVII, 259.

(47) C 322, pl. 1355, p. 28.

ennemis du repos des départements, auront entraîné son zèle.

L'Ardèche en contre révolution !

Quel pays au contraire aima plus la révolution et fut mieux placé pour l'aimer ? Quel département la plus fidèlement servie ? Nous avons dissipé l'attroupement de Jalès, et vous venez, législateurs, de donner de justes éloges aux administrateurs, aux gardes nationales, aux habitants du district de Tanargues, qui s'empressèrent, il y a quelques jours, à poursuivre et à arrêter quelques moteurs impuissants de cette impuissante confédération. Votre décret a déjà réfuté l'imputation dont nous nous plaignons.

Toutes nos armées sont grossies de soldats de l'Ardèche.

Huit bataillons organisés sur un sol aride qui demandait les travaux continus de ses infatigables cultivateurs, ont combattu à Mayence, dans la Vendée, à Toulon, en Piémont, aux Pyrénées.

Des levées volontaires ont toujours prévenu les réquisitions de la loi. Celles ci se sont exécutées sans aucun empêchement, avec cette joie même qui caractérise le militaire français.

Des enfants, au dessous de l'âge légal, sont accourus de tous les cantons du département, offrir les prémices de leurs forces à la patrie et essayer leur courage sous les drapeaux qui conduisaient leurs frères à la victoire.

Les communes, les sociétés populaires ont ouvert et rempli des souscriptions pour la levée et l'équipement des défenseurs de la république.

Des pères entretiennent leurs enfants à leurs frais dans nos armées.

Toutes les réquisitions relatives aux convois et approvisionnements militaires ont été exécutées aussitôt que faites ; et notre ponctualité a reçu les éloges de tous les administrateurs.

Les malveillants avaient en vain compté sur la possibilité de quelques mouvements occasionnés par le choc des opinions religieuses ; l'éclair n'a pas été plus prompt, et plus actif que la destruction du fanatisme.

Le gouvernement révolutionnaire y suit le mouvement rapide et régulier qu'il a reçu de vous.

Les lois sont offertes à la vénération du peuple dans nos sociétés populaires et dans nos assemblées décadaires ; et elles sont aussitôt exécutées.

Le cri de guerre à tous les ennemis de l'état, interrompt seul la paix profonde qui règne dans chaque canton du département.

Les corps constitués marchent dans la voie de la révolution ; s'il est dans leur sein quelque individu taché d'incivisme ou infecté du poison des factieux, une épuration sage, indiquée par le peuple et faite par vos délégués, les écartera des affaires publiques.

A présent quels sont, représentants, ces patriotes opprimés dans le département de l'Ardèche ? prenez garde que cette phrase insignifiante, à force d'être vague, cette formule usée, depuis qu'elle est délayée sans relâche et sans choix d'une adresse dans l'autre, ne dé-

cèle plutôt l'envie et le besoin d'inculper, que le pouvoir de justifier l'inculpation. Le respect du à un représentant du peuple peut lui donner de la valeur, mais elle n'acquerra toute celle qu'elle peut avoir que lors qu'on aura nommé ces patriotes opprimés, leurs oppresseurs, le genre d'oppression et les faits qui la constituent.

Quant à ces ennemis du peuple mis en liberté et placés dans les fonctions publiques, il est de notre intérêt qu'ils soient désignés au peuple trompé ; il les dénoncera aux délégués auxquels votre confiance a acquis la notre et que nous attendons avec une impatience égale aux vertus que vous leur avez connues.

Législateurs, il est temps de rendre une justice éclatante à un département qui vous est, vous fut et vous sera fidèle, ou de l'éclairer sur ses erreurs et sur l'astuce de ceux qui ont usurpé une confiance imméritée.

Le représentant Ingrand vous doit les lumières qu'il a acquises ; invitez le à produire ces pièces authentiques dont il a parlé et à indiquer les sources où il les a puisées.

Cette intéressante discussion mettra enfin le département de l'Ardèche dans le jour réfléchi sur lui par le miroir de la vérité. Elle lui assignera sa véritable place dans le faisceau de la république. Soyez convaincus en attendant que vous n'avez pas de meilleur amis que nous. Vive la république. Vive la Convention nationale.

Les membres du comité de correspondance, REYMOND, président et quatre autres signatures.

27

La société populaire, l'administration de district, la municipalité, le conseil-général de la commune, le comité de surveillance révolutionnaire et les tribunaux civils de Sancerre, félicitent la Convention des grandes mesures qu'elle a prises pour sauver et affermir la République. Le peuple, disent-ils, se repose sur vous du soin de faire triompher la liberté, et son espoir ne sera point trompé. Ils terminent ainsi : Nous ne reconnaissons que la Convention une et indivisible ; elle sera toujours le point unique de notre ralliement, comme seul centre du gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (48).

[La société populaire, l'administration de district, la municipalité, le conseil-général de la commune, le comité de surveillance révolutionnaire et les tribunaux civils de Sancerre, département du Cher, à la Convention nationale, du 11 vendémiaire an III] (49)

(48) P.-V., XLVII, 259.

(49) C 321, pl. 1348, p. 14.